

ANNEXE 1 : Textes réglementaires applicables

- Décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 modifié portant création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)
- Arrêté du 20 mai 2014 pris pour l'application aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014
- Arrêté du 19 mars 2015 pris pour l'application aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014
- Arrêté du 28 avril 2015 pris pour l'application aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014
- Arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat
- Arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat ainsi qu'à l'emploi de conseiller pour l'action sociale des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat
- Arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps des assistants de service social des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat
- Arrêté du 29 juin 2015 pris pour l'application au corps des administrateurs civils des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat
- Arrêté du 27 août 2015 pris en application de l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat
- Circulaire du 5 décembre 2014 de la ministre de la fonction publique relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (NOR :)

ANNEXE 2 : Décision individuelle de notification du groupe de fonctions

NOTIFICATION INDIVIDUELLE DU GROUPE DE FONCTIONS RIFSEEP

Renseignements relatifs à l'agent	
Nom :	
Prénom :	
Corps :	
Grade ou emploi :	
Affectation administrative :	
Affectation opérationnelle :	
Fonctions occupées :	
Date de la prise de poste :	
Groupe de fonctions RIFSEEP :	

Date et signature du responsable RH :	L'agent ci-dessus désigné reconnaît avoir pris connaissance du groupe de fonctions duquel relève le poste occupé Date et signature :
---------------------------------------	--

En application des articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative, la décision arrêtant le groupe de fonctions RIFSEEP duquel relève le poste occupé par l'agent peut faire l'objet d'un recours administratif ou, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente, la démarche préalable du recours administratif suspendant le délai contentieux.

ANNEXE 3 : Cartographie des fonctions, socles indemnitaires et montants forfaitaires applicables aux administrateurs civils

Cartographie des fonctions et socles indemnitaires applicables

Administration centrale, services déconcentrés et établissements publics Fonctions-types ministérielles			Socle indemnitaire	Montant maximal IJSC
Groupe 1	δ) Adjoint au sous-directeur ou au chef de service ε) Délégué interrégional du secrétariat général φ) Chef de département γ) Chargé de mission auprès d'un directeur η) Directeur de cabinet à la direction de l'administration pénitentiaire ι) Chef de service au Conseil d'Etat		32 000	49 980 €
Groupe 2	- Chef de bureau - Secrétaire général au sein d'un service déconcentré - Chargé de mission auprès d'un sous-directeur ou d'un chef de service - Adjoint à une fonction relevant du groupe 1		30 000	46 920 €
Groupe 3	- Chargé de mission auprès d'un chef de bureau ou d'un chef de département - Auditeur ou chargé de mission à l'inspection générale de la justice - Conseiller au service central de prévention de la corruption - Rédacteur ou chargé d'études - Chargé de mission au Conseil d'Etat - Adjoint à une fonction relevant du groupe 2		28 000	42 330 €

Montants forfaitaires applicables*Mobilité vers un groupe de fonctions supérieur*

	Administration centrale et services déconcentrés
Vers groupe 1	3000
Vers groupe 2	2500

Mobilité au sein du même groupe de fonctions

	Administration centrale et services déconcentrés
Groupe 1	2000
Groupe 2	1500
Groupe 3	0

Changement de grade

	Administration centrale et services déconcentrés
Administrateur hors classe vers administrateur général	3000
Administrateur civil vers administrateur hors classe	2000

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

ANNEXE 4 : Cartographie des fonctions, socles indemnitaires et montants forfaitaires applicables aux attachés d'administration et conseillers d'administration du ministère de la justice

Cartographie des fonctions et socles indemnitaires

Administration centrale- Fonctions-types ministérielles			Socle indemnitaire	Montant maximal IFSE
Groupe 1	- Adjoint au sous-directeur - Chef de département - Chef de bureau - Chef de projet (projets transversaux et ministériels) - Chef de mission - Coordonnateur en PFI - Chargé de mission auprès d'un directeur - Chef de cabinet (secrétariat général, directions d'administration centrale, GCLH) - Adjoint au directeur de cabinet à la direction de l'administration pénitentiaire - Chef de département en PFI / délégation interrégionale		12 000 €	40 290 €
Groupe 2	- Inspecteur santé et sécurité au travail - Conseiller mobilité carrière - Chargé de mission auprès d'un chef de service ou d'un sous-directeur ou ayant des fonctions nécessitant un niveau d'expertise ou de technicité élevé - Adjoint à une fonction relevant du groupe 1		11 000 €	35 700 €
Groupe 3	- Chef de section, de pôle ou d'unité - Rédacteur ou chargé d'études qualifié en charge de dossiers complexes nécessitant une technicité particulière - Adjoint à une fonction relevant du groupe 2		10 500 €	27 540 €
Groupe 4	Autres fonctions, notamment : - Adjoint au chef de section, de pôle ou d'unité - Rédacteur ou chargé d'études - Gestionnaire		10 000 €	22 030 €

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Services déconcentrés et établissements publics - Fonctions-types ministérielles			Solde indemnitaire	Montant maximal IFSE
Groupe 1	- DSJ : secrétaire général adjoint de l'ENM - DAP : secrétaire général en DISP ; secrétaire général de l'ENAP - PJJ : directeur des ressources humaines et directeur de l'évaluation, de la programmation, des affaires financières et de l'immobilier en DIRPJJ Île-de-France et Grand-Nord (DIRPJJ de plus de 1 000 agents)		10 500 €	36 210 €
Groupe 2	- DSJ : chef de service administratif, financier, des ressources humaines ou informatique de l'ENM ; chef de service pédagogique de l'ENM - DAP : chef de département en DISP ; directeur de la formation initiale et continue à l'ENAP ; chef de greffe à Fleury-Merogis, Fresnes, Marseille, Paris La Santé et Lille-Sequedin ; responsable des services administratifs et financiers, des ressources humaines ou de la gestion déléguée dans les établissements d'une capacité de 760 places et plus ; adjoint au directeur du service de l'emploi pénitentiaire - DPJJ : directeur des ressources humaines et directeur de l'évaluation, de la programmation, des affaires financières et de l'immobilier en DIRPJJ (autres que ceux listés en groupe 1) ; SG de l'ENPJJ - Toutes directions : adjoint à une fonction relevant du groupe 1, chargé de mission ayant des fonctions nécessitant un niveau d'expertise ou de technicité élevé		9 500 €	32 130 €
Groupe 3	- DSJ : chef de service de l'ENM (autre que ceux listés en groupe 2) ; responsable de gestion en SAR et à l'ENG ; chargé de mission ou chef de cabinet dans une cour d'appel ou un tribunal de grande instance - DAP : chef d'unité et chef du service de l'audit interne en DISP ; responsable du service administratif, des ressources humaines et du contrôle de gestion en SPIP ; chef de département, chef d'unité et adjoint au directeur de la formation continue à l'ENAP ; chef de greffe (autres que ceux listés en groupe 2), responsable des services administratifs et financiers, des ressources humaines ou de la gestion déléguée dans les établissements de moins de 760 places ; responsables de service au service de l'emploi pénitentiaire - DPJJ : chef d'unité, chef de section, responsable de pôle, responsable de la gestion administrative et financière, responsable de la gestion des parcours et des compétences, responsable des affaires financières, responsable immobilier en DIRPJJ, responsable de l'appui au pilotage territorial en DTPJJ ; responsable de département à l'ENPJJ - Toutes directions : adjoint à une fonction relevant du groupe 2 ; rédacteur ou chargé d'études qualifié en charge de dossiers complexes nécessitant une technicité particulière		9 000 €	25 500 €
Groupe 4	Autres fonctions, notamment : • Contrôleur de gestion • Rédacteur, chargé d'études, gestionnaire • Statisticien • Documentaliste, archiviste • Formateur		8 500 €	20 400 €

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Montants forfaitaires applicables

Mobilité vers un groupe de fonctions supérieur

	Administration centrale	Services déconcentrés
Vers groupe 1	2 500 €	2 000 €
Vers groupe 2	2 000 €	1 700 €
Vers groupe 3	1 000 €	850 €

Mobilité au sein du même groupe de fonctions

	Administration centrale	Services déconcentrés
Groupe 1	1 500 €	1 250 €
Groupe 2	1 250 €	1 050 €
Groupe 3	900 €	750 €
Groupe 4	6 00 €	500 €

Changement de grade

	Administration centrale et services déconcentrés
Attaché principal vers attaché hors classe	3 000 €
Attaché vers attaché principal	3 000 €

ANNEXE 5 : Cartographie des fonctions, socles indemnitaires et montants forfaitaires applicables aux conseillers techniques de service social

Cartographie des fonctions et socles indemnitaires

		Administration centrale Fonctions-types ministérielles	Socle indemnitaire €	Montant maximal IFSE
Groupe 1	– Conseiller national en travail social ; – Adjoint chef de DHRAS – coordonnateur régional en travail social		9 000 €	20 485 €
Groupe 2	Autres fonctions		8 500 €	17 085 €
		Services déconcentrés et établissements publics Fonctions-types ministérielles	Socle indemnitaire €	Montant maximal IFSE
Groupe 1	DPJJ : responsable d'unité éducative		7 700 €	19 480 €
Groupe 2	Autres fonctions, notamment : – Conseiller technique – Formateur en pôle territorial de formation (DPJJ)		7 200 €	15 300 €

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Montants forfaitaires applicables

Mobilité vers un groupe de fonctions supérieur

	Administration centrale	Services déconcentrés
Vers groupe 1	1 000 €	850 €

Mobilité au sein du même groupe de fonctions

	Administration centrale	Services déconcentrés
Groupe 1	1 000 €	850 €
Groupe 2	600 €	500 €

ANNEXE 6 : Cartographie des fonctions, socles indemnitaires et montants forfaitaires applicables aux assistants de service social

Cartographie des fonctions et socles indemnitaires

Administration centrale Fonctions-types ministérielles		Socle indemnitaire	Montant maximal IFSE
Groupe 1	Aucune fonction identifiée pour les services du ministère de la justice	5 900 €	13 730 €
Groupe 2	Assistant de service social exerçant au sein d'une plate-forme interrégionale / délégation interrégionale	5 400 €	12 410 €
Services déconcentrés et établissements publics Fonctions-types ministérielles		Socle indemnitaire	Montant maximal IFSE
Groupe 1	Aucune fonction identifiée pour les services du ministère de la justice	5 100 €	11 970 €
Groupe 2	- DAP : ASS exerçant dans les services et établissement relevant de l'administration pénitentiaire - DPJJ : ASS exerçant en milieu ouvert ou en hébergement	4 600 €	10 560 €

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Montants forfaitaires applicables

Mobilité au sein du même groupe de fonctions

	Administration centrale	Services déconcentrés
Groupe unique	700 €	600 €

Changement de grade

	Administration centrale et services déconcentrés
Assistant de service social vers assistant de service social principal	1 300 €

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

ANNEXE 7 : Cartographie des fonctions, socles indemnitaires et montants forfaitaires applicables aux secrétaires administratifs

Cartographie des fonctions et socles indemnitaires

Administration centrale - Fonctions-types ministérielles			Socle indemnitaire	Montant maximal IFSE
Groupe 1	- Chef de section, chef d'unité, responsable de pôle - Assistant de direction (directions d'administration centrale et cabinets)		7 000 €	19 660 €
Groupe 2	- Régisseur d'avances et de recettes titulaire - Gestionnaire (dont budget, chorus, ressources humaines) avec encadrement - Gestionnaire ou rédacteur ayant des fonctions nécessitant une technicité particulière - Administrateur informatique - Assistant ou conseiller de prévention à titre principal - Adjoint à une fonction relevant du groupe 1		6 500 €	17 930 €
Groupe 3	Autres fonctions, notamment : - Gestionnaire (dont budget, chorus, ressources humaines) sans encadrement ou rédacteur - Technicien informatique - Secrétaire - Documentaliste		6 000 €	16 480 €

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

services déconcentrés et établissements publics -Fonctions-types ministérielles			Socle indemnitaire	Montant maximal IFSE
Groupe 1	- DAP : chef d'unité, adjoint au chef de département en DISP, à l'ENAP ou au SEP ; chef de greffe ; adjoint chef de greffe Fleury-Merogis, Fresnes, Marseille, Paris La Santé et Lille-Sequedin ; régisseurs des comptes nominatifs dans les établissements d'une capacité de 500 places et plus - Toutes directions : chef de section, chef d'unité, responsable de pôle		6 000 €	17 480 €
Groupe 2	- DSJ: responsable de secrétariat d'un chef de juridiction ou d'un directeur de greffe - DAP : responsable des services des traitements en unité opérationnelle dans les DOM/COM ; valideur d'engagements juridiques ; adjoint au chef de section Atlantique ; adjoint au responsable Océan Indien, CSP Océan Indien en DISP ; responsable de la gestion des ressources humaines en SPJP et en établissement pénitentiaire ; responsable des services administratifs et/ou financiers ; responsable de formation ; responsable de l'encadrement du travail pénitentiaire ; régisseur des comptes nominatifs (autre que ceux listés en groupe 1) - Toutes directions : régisseur d'avances et de recettes titulaire ; contrôleur de gestion ; gestionnaire (dont budget, chorus, ressources humaines) avec encadrement ; gestionnaire ou rédacteur ayant des fonctions nécessitant une technicité particulière ; administrateur informatique ; correspondant informatique régional ; correspondant informatique à titre principal ; assistant ou conseiller de prévention à titre principal ; adjoint à une fonction relevant du groupe 1		5 500 €	16 015 €
Groupe 3	Autres fonctions, notamment : - Gestionnaire (dont budget, chorus, ressources humaines) sans encadrement ou rédacteur - Technicien informatique - Secrétaire - Documentaliste		5 000 €	14 650 €

Montants forfaitaires applicables

Mobilité vers un groupe de fonctions supérieur

	Administration centrale	Services déconcentrés
Vers groupe 1	1 000 €	850 €
Vers groupe 2	800 €	700 €

Mobilité au sein du même groupe de fonctions

	Administration centrale	Services déconcentrés
Groupe 1	600 €	500 €
Groupe 2	500 €	400 €
Groupe 3	400 €	300 €

Changement de grade

	Administration centrale et services déconcentrés
SA 2 vers SA 3	1 300 €
SA 1 vers SA 2	1 000 €

ANNEXE 8 : Cartographie des fonctions, socles indemnitaires et montants forfaitaires applicables aux adjoints administratifs

Cartographie des fonctions et socles indemnitaires			
Administration centrale Fonctions-types ministérielles			
Groupe 1	- Régisseur d'avance et de recette titulaire - Assistants de direction (directions et cabinets) - Agent exerçant des fonctions informatiques nécessitant une qualification particulière - Chef d'équipe - Assistant ou conseiller de prévention à titre principal	Socle indemnitaire	Montant maximal IFSE
Groupe 2	Autres fonctions, notamment : - Agent d'accueil, y compris en PFI / délégation interrégionale - Gestionnaire - Secrétaire	5 500 €	12 150 €
		5 000 €	11 880 €
Services déconcentrés et établissements publics Fonctions-types ministérielles			
Groupe 1	- Toutes directions : - Chef d'unité, de section - Régisseur d'avances et de recettes titulaire - Assistants de direction - Agent exerçant des fonctions informatiques nécessitant une qualification particulière - Correspondant informatique à titre principal - Assistant ou conseiller de prévention à titre principal - DSJ : adjoint faisant fonction de greffier à titre principal, agent placé - DAP : chef de service de l'audit interne à l'ENAP ; responsable administratif local au SEP ; chef de greffe et adjoint à un chef de greffe, régisseur des comptes nominatifs, responsable économat en établissement pénitentiaire - DPJJ : agent exerçant en hébergement	4 700 €	11 340 €
Groupe 2	Autres fonctions, notamment : - Agent d'accueil - Gestionnaire - Secrétaire	4 200 €	10 800 €

ANNEXE 9 : Cartographie des fonctions, socles indemnitaires et montants forfaitaires applicables aux adjoints techniques (hors administration pénitentiaire)

Cartographie des fonctions et socles indemnitaires

Administration centrale Fonctions-types ministérielles			
Groupe 1	- Conducteurs automobiles et chefs de garage - Chef d'équipe ou coordonnateur d'une équipe - Agent exerçant des fonctions informatiques nécessitant une qualification particulière - Assistant ou conseiller de prévention à titre principal	Socle indemnitaire 5 500 €	Montant maximal IFSE 12 150 €
Groupe 2	Autres fonctions-	5 000 €	11 880 €
Services déconcentrés et établissements publics Fonctions-types ministérielles			
Groupe 1	- Toutes directions : 1. Conducteurs automobiles et chefs de garage 2. Chef d'équipe ou coordonnateur d'une équipe 3. Assistant ou conseiller de prévention à titre principal 4. Agent exerçant des fonctions informatiques nécessitant une qualification particulière 5. Correspondant informatique à titre principal - DPJJ : agent technique cuisinier en unité éducative d'hébergement collectif et unité éducative d'hébergement diversifié ; agent technique en centre éducatif fermé	Socle indemnitaire 4 700 €	Montant maximal IFSE 11 340 €
Groupe 2	Autres fonctions	4 200 €	10 800 €

Montants forfaitaires applicables (adjoints administratifs et adjoints techniques hors DAP)

Mobilité vers un groupe de fonctions supérieur

	Administration centrale	Services déconcentrés
Vers groupe 1	800 €	600 €

Mobilité au sein du même groupe de fonctions

	Administration centrale	Services déconcentrés
Groupe 1	500 €	425 €
Groupe 2	350 €	300 €

Changement de grade

	Administration centrale et services déconcentrés
C2 vers C1	750 €
C3 vers C2	500 €

